



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de juillet à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 29 juin, s'est rassemblé au Foyer culturel de Lamorlaye sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Christine KLOECKNER, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Florence WILLI, Pierre-Yves BENGHOUI, Laurent AGOSTINI, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : Isabelle WOJTOWIEZ à François DESHAYES, François KERN à Tony CLOUT, Caroline GODARD à Frédéric SERVELLE, José HENRIQUES à Thomas IRAÇABAL, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD, Corry NEAU à Jean-Marc VINCENTI.

Étaient absents/excusés : Françoise COCUELLE, Jeanou MOREAU, Jean EPALLE, Jacques FABRE, Sophie LOURME.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

Présents ou remplacés

par un suppléant : 30

Pouvoirs : 6

Votants : 36

Quorum fixé à : 21

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * * * *

DEL 2023/51 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

Approuvé le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 juin 2023.

* * * * *

DEL 2023/52 REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE DANS LE CADRE DE SON SOUTIEN AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE L'HOPITAL PRIVE DE CHANTILLY

Approuvé, à la majorité (1 abstention : M. Michel MANGOT), le transfert au profit de la Communauté de communes de la compétence facultative suivante :

Compétence partagée avec les communes : Soutien à l'Hôpital des Jockeys, sous quelque forme que ce soit.

Autorisé le Président à notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la CCAC, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés et donner leur avis dans un délai de trois mois à compter de cette notification, *selon les dispositions du CGCT, leur silence pendant cette période valant avis favorable,*

Demandé à Madame la Préfète de l'Oise, au terme de cette consultation et dès lors que la majorité nécessaire est requise, de bien vouloir arrêter les statuts de la Communauté de communes révisés,

Habilité le Président à signer tout acte afférent à ce transfert.

* * * * *

DEL 2023/53 RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU DELEGATAIRE DE LA PISCINE AQUALIS

Pris acte du rapport d'activité 2022 de la piscine AQUALIS.

* * * * *

DEL 2023/54 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DES TERRITOIRES DE L'OISE ET DE L' AISNE (EPFLO)

Approuvé, à la majorité (6 votes contre : Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, José HENRIQUES [pouvoir à Thomas IRAÇABAL], et 2 abstentions : Fabrice BOULAND, Serge LECLERCQ) l'adhésion de la CCAC à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO), et **adopté** les statuts de l'EPFLO.

* * * * *

DEL 2023/55 ADOPTION DU REGLEMENT D'UTILISATION DU SERVICE FLEXOBUS

Approuvé, à l'unanimité le règlement d'utilisation du service FLEXOBUS.

* * * * *

DEL 2023/56 PASSATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA CCAC ET MOBI-OISE DANS LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME « SISMO 2 »

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'une convention de mandat avec la société MOBI OISE pour l'encaissement des recettes publiques des services de mobilité exploités en régie ou par un titulaire de marché public et des conditions générales uniques pour les services digitaux E-boutique, M-Ticket App Oise Mobilité, Ticket SMS, dans le cadre de l'utilisation du système « SISMO 2 », et **autorisé** sa signature par le Président.

* * * * *

DEL 2023/57 PRESENTATION DU PROJET INTERCOMMUNAL DE PEPINIERE D'ECURIES

A la majorité (2 abstentions : Jean-Claude LAFFITTE, Christine COCHINARD) :

- **Pris acte** de l'état d'avancement du projet de création d'une pépinière d'écurie par la Communauté de communes,
- **Donné mandat** au Président pour conduire toute négociation dans ce cadre, étant entendu que, le cas échéant, l'acquisition du bien retenu et son prix feront l'objet d'une délibération ultérieure.

La séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 10 juillet 2023.



Le Président,

François DESHAYES